

## SSIAP 2

### Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

<b>Obligations réglementaires</b>	<p>« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attachée à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.)</p> <p>Arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 05 novembre 2010.</p> <p>Article GH 60, GH 62 et GH 63 pour les IGH.(arrêté du 18 octobre 1977 modifié)</p>
<b>Objectif</b>	<p>Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.</p>
<b>Délais d'accès</b>	<p>Selon places restantes</p>
<b>Pré-requis</b>	<p>-Etre titulaire du SSIAP 1 ou équivalence.</p> <p>-Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.</p> <p>-Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois)</p> <p>-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.</p> <p>-Habilitation électrique H0-B0 (pré-requis à l'emploi)</p>
<b>Programme de la formation</b>	<p><b><input type="checkbox"/> 1<sup>ère</sup> Partie : 38 heures.</b></p> <p>•<u>Rôles et missions du chef d'équipe :</u></p> <p>Gestion de l'équipe de sécurité Management de l'équipe de sécurité Organiser une séance de formation Gestion des conflits Evaluation de l'équipe Information de la hiérarchie Application des consignes de sécurité Gérer les incidents techniques Délivrance du permis de feu</p> <p><b><input type="checkbox"/> 2<sup>ème</sup> Partie : 10 heures.</b></p> <p>•<u>Manipulation des systèmes de sécurité incendie :</u></p> <p>Système de détection incendie Le système de mise en sécurité incendie Installations fixes d'extinction automatique</p> <p><b><input type="checkbox"/> 3<sup>ème</sup> Partie : 6 heures.</b></p> <p>•<u>Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie :</u></p> <p>Réglementation Code du Travail Commissions de sécurité et commission d'accessibilité</p>

## SSIAP 2

### Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

<b>Programme de la formation</b>	<p><input type="checkbox"/> <b>4ème Partie : 16 heures.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Chef du poste central de sécurité en situation de crise.</u></li> <li>Gestion du poste central de sécurité</li> <li>Conseils techniques aux services de secours</li> </ul>
<b>Moyens pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PC de sécurité</li> <li>-Système de sécurité incendie de catégorie A.</li> <li>-Bac à feux écologique.</li> <li>-Matériels informatiques(système informatisé pour les QCM, vidéoprojecteur et ordinateur)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<p><input type="checkbox"/> <b>Epreuve écrite : 40 minutes</b> QCM de 40 questions</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Epreuve orale : 15 minutes</b> Animation d'une séquence pédagogique.</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Epreuve pratique : 20 minutes / stagiaire</b> Exercice de gestion du PC en situation de crise.</p>
<b>Documents à fournir en début de stage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Attestation d'employeur.</li> <li>-Photocopie du diplôme SSIAP 1.</li> <li>-Photocopie carte SST ou équivalence.</li> <li>-Photocopie de la carte d'identité.</li> <li>-Photographie normalisée(pour le diplôme)</li> <li>-Certificat médical.</li> <li>-Photocopie de l'attestation H0B0.(éventuellement)</li> </ul>
<b>Durée</b>	70 heures + 5 heures d'examen. 42,5% théorique / 57,5% pratique.
<b>Validation</b>	<p>Attestation délivrée par le centre de formation CTF.</p> <p>Document de synthèse remis aux stagiaires.</p> <p>Diplôme reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par un jury présidé par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son Représentant</p>
<b>Nombre de personnes</b>	12 stagiaires au maximum
<b>Lieu</b>	Centre de formation ou sur votre site
<b>Accessibilité</b>	Locaux conformes pour l'accueil des personnes en situation de handicap
<b>Dates</b>	Voir planning
<b>Responsable pédagogique de la formation</b>	<b>Mr Cyril TOUCHET</b>
<b>Coût de la formation</b>	<b>Nous consulter.</b>